



SNFOLC

# RÉFORME DU LYCÉE CE QUE L'ON VOUS CACHE !

La Réforme des Lycées est en préparation depuis le 11 juin 2008. Ce jour là, le ministre Darcos a demandé aux syndicats de signer un document intitulé « points de convergence sur les objectifs et les principes directeurs de la réforme des lycées ».

**Devant la gravité des mesures envisagées, FO a refusé de signer. Le problème est d'importance : sans signatures syndicales, le ministre devrait abandonner sa réforme. Vous lirez ce qui suit et jugerez vous-même.**

## Voici, sous forme de questions/réponses, le contenu de la réforme.

### 1) Y aurait-il encore des classes ?

**NON. Ce serait la disparition du groupe classe.**

**Actuellement...** Madame X, professeur de Français peut dire « cette année, j'ai la seconde 3 ». Cela veut dire que, tout au long de l'année, elle enseignera chaque semaine 6 heures de Français (cours, module, aide individualisée) à chacun des élèves de la seconde 3.

De même, les élèves de seconde 3 peuvent dire : « cette année, on a Madame X en Français, Monsieur Y en Maths, etc... » Ces élèves auront le même emploi du temps, les mêmes camarades, les mêmes professeurs, semaine après semaine, tout au long de l'année. **C'est ce que l'on appelle une classe.**

Les professeurs aussi ont un emploi du temps hebdomadaire, basé sur leur statut et le décret du 25 mai 1950. **Tout cela nous paraît si naturel...**

**En 2009, cela serait fini en seconde, puis en première en 2010 et terminale en 2011.**

**Plus d'emploi du temps, plus de classes mais des modules.**

► Actuellement, programmes nationaux et horaires nationaux définissent le nombre d'heures par discipline. L'unité de base de l'emploi du temps des professeurs et des élèves est l'heure de cours.

1 heure de cours = 1 heure par semaine qui se reproduit dans la même salle de classe, durant les 36 semaines de l'année scolaire.

► En 2009, des programmes « à la carte » : l'année scolaire serait divisée en 2 semestres, l'unité de base serait le module. L'élève choisirait 9 modules d'en moyenne 3 heures par semaine chaque semestre, soit 18 modules par an.

**Chaque élève choisirait son menu !**

Il y aurait autant de menus que d'élèves : il n'y aurait donc plus de classe, plus d'emploi du temps de classe, plus de conseil de classe etc... L'élève A et l'élève B seront camarades de module en SES, mais au 1er semestre seulement. Au second semestre, l'élève A prendra un module de chimie, mais l'élève B suivra un module de SVT...

Quant à Madame X, elle ne pourrait plus dire : j'enseigne le Français en 2de 3, mais « j'ai un module de Français ce semestre, avec combien d'élèves, je n'en sais rien. En février, je ne sais pas ce qui m'attend ».

### 2. Les élèves perdraient-ils des heures de cours ?

Enormément. En seconde, les élèves ont actuellement en moyenne 32 h par semaine soit  $32 \times 36$  semaines = 1152 heures d'enseignement sur l'année scolaire.

Avec les modules à la carte, les élèves auraient  $18 \times 3h \times 18$  semaines = 972 heures par an.

Ils veulent donc supprimer 180 heures annuelles de cours pour les élèves de seconde qui perdraient 5 heures en moyenne par semaine dès la rentrée 2009 !

Dans le projet, il n'est fait aucune mention des dédoublements, ce qui peut faire disparaître jusqu'à 13,5 heures-professeurs par classe de seconde.

Cela entraînerait la suppression de 16 à 17000 postes pour la seule classe de seconde selon l'audit réalisé par les inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et du ministère des finances dans le cadre de la RGPP. Rapportée aux 3 classes de lycée, la suppression approcherait les 40 à 50 000 postes.

### 3. Que deviendraient les programmes nationaux ?

Ils deviendraient des coquilles vides ou disparaîtraient. Comment faire une progression annuelle si les élèves choisissent les modules qu'ils veulent quand ils veulent ? Il sera impossible de préparer nos élèves à des épreuves nationales. De plus, chaque lycée sera libre de définir le contenu et l'utilisation de 15 % des heures en application du point de convergence sur l'autonomie pédagogique.

### 4. Des disciplines disparaîtraient-elles ?

La réforme classe les disciplines en 3 groupes : « Enseignements généraux », « Enseignements complémentaires (ou d'exploration ou d'approfondissement ou de spécialisation) », « Enseignements et activités d'accompagnement ».

Si l'on en croit les indications fournies pour la classe de seconde, les enseignements généraux (les seuls assurés de « survivre ») sont : LV1, LV2, « Lettres », Maths, Histoire Géo, EPS.

Des disciplines telles que la Physique, la SVT seraient reléguées au rang d'« enseignements complémentaires ». Les disciplines technologiques, les Langues anciennes, ne sont pas mentionnées.

Quant aux enseignements ou activités d'accompagnement, le Ministre compare cette activité avec l'« accompagnement éducatif » qui existe en collège, et qui, souvent, est assuré par des assistants d'Education, c'est-à-dire des collègues non titulaires, payés 1100 euros /mois pour 30 heures de cours !

## 5. Que deviendrait le Bac ?

Le passage du baccalauréat par contrôle continu (ou CCF) a été annoncé, préparé par la mise en place de tous les enseignements sous forme de modules semestriels ; en seconde 60% de l'horaire élève serait réservé aux enseignements dits « fondamentaux » SVT, Physique-Chimie, SES...en étant exclus, en première et terminale, ce pourcentage passerait à 45% !

Le Recteur Gaudemar le dit lui-même : « *la nouvelle organisation du lycée aura des conséquences sur le rapport relatif entre les épreuves finales et le contrôle continu* ».

Chaque élève aurait son parcours, égal à aucun autre, son livret individuel. Il ne pourrait plus y avoir de bac national, le même pour tous tel que nous le connaissons, mais un diplôme (peut être appelé Bac, par dérision) qui viendrait sanctionner l'obtention du nombre de modules requis. Une sorte de Certificat de Fin d'Etudes Secondaires...la négation du premier grade universitaire.

## 6. Que deviendrait le Bac Technologique ?

Son nom ne figure même pas dans le schéma de la réforme des lycées ! Actuellement, il y a 3 bacs : le « bac général » (Séries L, ES, S), le « bac technologique » (Séries STI, STG, STL, ST2S, STAE...) le « Bac professionnel ».

Le schéma de la réforme des Lycées ne prévoit plus que 2 bacs : le « Bac » (sans autre qualificatif), le « Bac Professionnel ».

### Le bac technologique disparaît !

C'est la continuation logique de la réforme du Bac Pro 3 ans. « Comment, dans un même établissement, pourraient coexister un bac pro électrotechnique en 3 ans, et un bac STI électrotechnique en 3 ans ? ». La preuve est faite : le Ministère veut liquider purement et simplement le bac technologique pour le remplacer par le bac pro en 3 ans, qui, à terme dépendrait de LP « lycées des métiers » aux mains des Conseils Régionaux.

Le Ministère a d'ailleurs cessé de recruter des professeurs dans les disciplines STI, puisqu'en 2009, TOUS les CAPET des disciplines STI devraient être fermés (sauf le CAPET externe d'arts appliqués).

**Le tableau ci-dessous compare les horaires actuels de la seconde avec les horaires prévus par la réforme**

CLASSE DE SECONDE. COMPARAISON AVANT LA REFORME/APRES LA REFORME										
Avant la réforme (Arrêté du 18-3-1999 modifié)				Après la réforme						
Discipline	Détail de l'horaire.	Horaire élève	Horaire « prof »	discipline		Horaire « élève »	Comparaison des horaires « élève »			
<b>11 modules semestriels de 3 h d'enseignement général</b>										
Français	4 + 0,5mod	4,5	5	« Lettres »	2 « modules »	3	-33%			
Maths	3 + 1mod	4	5	Maths	2 « modules »	3	-25%			
LV1	2 + 1mod	3	4	LV1	2 « modules »	3	0%			
LV2	2 + 0,5TD	2,5	3	LV2	2 « modules »	3	+20%			
H-Géo	3 + 0,5mod +0,5TD.Ecjs	4	5	H-Géo	2 « modules »	3	-25%			
EPS	2	2	2	EPS	1 « module »	1,5	-25%			
<b>4 modules semestriels de 3 h d'enseignement d'exploration</b>										
SVT	0,5 + 1,5TD	2	3,5	SVT	1 « module »	1,5	-25%			
Sc. Physique	2 + 1,5 TD	3,5	5	Sc. Physique	2 « modules »	3	-14%			
Un seul enseignant de détermination (SES, ou MPI, IGC)	3 (pour la MPI)	3	3	SES ou MPI, ou IGC	1 « module »	1,5	-50%			
Eventuellement une option (LV3, Latin, Grec, Arts, EPS-option)	3	3	3	NON	0	0	-100%			
Aide individualisée (AI)	2 (mais pas pour tous les élèves)	-	2							
<b>TOTAL</b>		<b>28,5 h</b> (si pas Aide individualisée ni option)	<b>37,5</b> (avec AI, mais sans option)  <b>40,5h</b> avec option		15« modules »	<b>22,5 h.</b>				
	<b>3 modules semestriels de 3h d'activités d'accompagnement</b>									
				Accompagnement éducatif (vraisemblablement assuré par des non-enseignants : Assistants pédagogiques...)	3 modules	4,5	-			
<b>Explication :</b> un module correspond (au mieux) à 3h/semaine durant un semestre. La réforme prévoit que l'élève choisit 18 modules dont 3 modules d'accompagnement (soutien, vraisemblablement assuré par des assistants pédagogiques) et 11 modules à choisir parmi LV1, LV2, Maths, « Lettres », Hist-Géo, EPS. Nous avons donc composé un montage plausible qui intègre ces contraintes.										

## **7. Y aurait-il encore des séries (L, ES, S, STI, STG, ST2S, STL, STAE...) ?**

NON. il n'y aurait plus de séries. Chaque élève construirait son parcours de la seconde à la terminale, en empilant des modules, comme on empile des briques de Lego. Il y aura donc autant de parcours que d'élèves. Chaque élève pourrait donner à son parcours (son empilement de briques de Lego) une *coloration* (c'est le mot officiel). Il y aurait 4 *colorations* (ou dominantes) : Dominante Humanités et arts, Dominante Sciences, Dominante Sciences de la Société, Dominante Technologies.

## **8. Que deviendraient les séries technologiques (STI, STL, STG, ST2S, STAE...) ?**

Toutes les actuelles séries technologiques seraient regroupées en une seule « dominante » appelée « dominante Technologies ». On peut donc craindre leur disparition.

Actuellement, la série STI comporte à elle seule 8 spécialités : Génie Mécanique, Génie Electronique, Génie Electrotechnique, Génie Civil, Génie Energétique, Génie des Matériaux, Génie Optique, Arts Appliqués. La spécialité « Génie Mécanique » comporte à elle seule 6 options : Productique Mécanique, Microtechnique, Systèmes Motorisés, Structure Métallique, Bois, Matériaux Souples.

La série STG comporte 4 spécialités : Mercatique, Communication et Gestion des Ressources Humaines, Comptabilité et Finance des Entreprises, Gestion des Systèmes de l'Information. Idem pour les sections STL, ST2S, STAE, Hôtellerie...

Toutes ces spécialités, toutes ces options, qui correspondent à des programmes spécifiques, des savoir faire particuliers, des disciplines originales, tout cela serait dissous en une seule « coloration technologique » ! Autant dire que le Ministre veut supprimer les séries technologiques.

## **9. Garderions-nous nos maxima hebdomadaire de service ? Que deviendrait le décret du 25 mai 50 ?**

Il y a fort à craindre que nos obligations de service ne soient plus définies en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement mais globalisées, annualisées ouvrant la voie à de multiples tâches.

Le ministre l'a déclaré dès juin : le temps de présence des professeurs serait allongé.

Le 11<sup>ème</sup> point de convergence a précisé : « *le service des enseignants devra mieux intégrer, en les articulant, la diversité des situations éducatives : cours, soutien et remise à niveau, projets interdisciplinaires, aide personnalisée, contribution au suivi et à l'orientation, (...)* »

Thierry Le Goff, directeur général des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale a travaillé la question. « *On peut envisager, écrit-il dans Administration et Éducation n°118, que chaque établissement dispose d'une autonomie plus grande pour définir la composition du service des enseignants qui y travaillent (...) en fonction des priorités déterminées au sein de l'établissement. (...)* »

Avec les semestres, l'annualisation est annoncée.

La Réforme des Lycées conduirait donc inéluctablement à la disparition des décrets de 1950 qui définissent nos obligations réglementaires de service comme un maximum hebdomadaire de cours à dispenser dans notre discipline de recrutement. Chacun peut comprendre que les professeurs des collèges seraient forcément touchés.

## **10. Un professeur continuerait-il à bénéficier de la première chaire, de l'heure de laboratoire etc... ?**

On peut craindre que NON.

► Actuellement si un professeur dispense au moins 6 heures en classes de première/terminale, il bénéficie de l'heure de première chaire, c'est-à-dire que son maximum de service est abaissé d'une heure. Pour prouver son droit, le professeur signe son VS (Ventilation Service) au mois d'octobre où est inscrit le détail de son emploi du temps hebdomadaire : 6 heures en seconde 3, 6 heures en 1ère S, 6 heures en Term. ES.

► Or, avec la réforme des lycées, le professeur ne disposerait plus d'un emploi du temps valable toute l'année. Il pourrait remplir les conditions de la première chaire au 1er semestre, mais pas au second semestre ! Dès lors, il paraît bien hasardeux de penser que les heures de première chaire continueront à exister avec la réforme des Lycées.

► Il en va ainsi de toutes les heures de décharges statutaires, des HSA (Heures Sup Année). L'heure de première chaire, l'heure de laboratoire... sont toutes des dispositions contenues dans les décrets (50-581, 50-582, 50-583) du 25 mai 1950. Toutes sont menacées.

## **11. Que deviendrait le droit à mutation ?**

Actuellement, un certifié de maths à Vitry ou à Marseille a les mêmes droits et obligations. Il a ses 18 heures de cours hebdomadaires, ses classes avec leurs programmes nationaux à enseigner.

Avec la réforme des lycées, chaque établissement définirait à sa façon nos services. Il y a donc fort à craindre que des critères de recrutement locaux soient établis.

Thierry Le Goff, DGRH du ministère de l'Éducation nationale, explique : "*La question du développement des postes enseignants à profil permettant de sortir d'affectations fondées sur un barème ne prendra tout son sens que si les établissements disposent d'une latitude plus grande pour organiser différemment le travail des élèves (...)*" (opus cité) .

Tout mouvement inter ou intra académique serait impossible.

## **12. Que deviendraient les COP, les CPE ?**

Les projets ministériels pour les futurs CPE sont très inquiétants : il s'agirait de leur permettre de "*construire un parcours professionnel permettant d'acquérir des savoirs et des compétences en dehors ou dans le cadre de l'Éducation nationale*" et de "*susciter des partenariats locaux entre universités, représentants de l'institution et autres partenaires institutionnels ou privés de façon à établir une liaison théorie-pratique efficace*" (projet recrutement). N'est-ce pas prévoir de reconverter les CPE dès que possible dans le privé et faire prendre en charge leurs missions par les enseignants devenus polyvalents ?

Et les COP ? JP de Gaudemar veut confier l'orientation aux enseignants ainsi que « le conseil et le suivi ». Bernard Saint Girons, le délégué interministériel à l'orientation, veut créer une « agence » rassemblant les intervenants de l'orientation scolaire et professionnelle.

Une « agence » pour l'orientation, une « agence » pour les remplacements, ..Que deviennent les DPE ? Que deviennent les personnels et leurs statuts ?

## **En conclusion**

# **Aucune convergence n'est possible entre les projets du ministre et la volonté des enseignants !**

Le 11 juin dernier, le SNES, le SNEP, le SGEN-CFDT, l'UNSEN-CGT, l'UNSA, le SNALC ont signé avec le ministre les *16 points de convergence sur les objectifs et principes directeurs de la réforme des lycées* qui prévoient notamment d'instaurer « une modularité de l'enseignement » et une « nouvelle conception du métier d'enseignant ».

**Force Ouvrière pour sa part a refusé de signer ces 16 points de convergence.**

Certains ont dit dire qu'en signant les *points de convergence*, ils pourraient préserver l'essentiel. Mais aujourd'hui personne ne peut plus invoquer de pareilles considérations « tactiques ». Les « modules » sont clairement l'habillage des suppressions d'heures et de postes. La nouvelle conception ministérielle du métier, c'est la dénaturation des missions et la dégradation considérable de nos conditions de travail. En trois ans la réforme du lycée entraînerait la suppression de plus de 50 000 postes !

Le 17 septembre, la CGT a décidé de « se retirer de la négociation ».

Le SNES et le SNEP ont décidé malgré tout de rester dans le cadre des *16 points de convergence*, le SGEN-CFDT, l'UNSA, le SNALC également.

**N'est-ce pas la signature** des divers protocoles et autres points de convergence par les organisations syndicales qui donne au ministre la possibilité de poursuivre sa remise en cause des garanties statutaires des enseignants ?

**N'est-ce pas cette signature** qui lui donne l'audace d'appeler réforme de l'école une vaste entreprise de fermetures de postes, de déréglementation et de désorganisation à tous les étages de l'école publique républicaine, de la maternelle à l'université ?

## **Les personnels sont prêts à se battre sur leurs revendications**

Tous les enseignants veulent défendre les postes, les heures de cours, les dédoublements, les programmes nationaux, les disciplines, le baccalauréat, leurs conditions de travail, le décret du 25 mai 1950 qui définit les services des professeurs en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement. Ils ne sont ni CPE, ni COP, ni assistantes sociales.

Les personnels veulent défendre leur statut, ils ne veulent pas des contre-réformes !

Face à cette volonté intacte, réaffirmée dans les grèves de l'année scolaire dernière, la responsabilité de ceux qui choisissent de cautionner les décisions du ministre par le maintien de leur signature est grande !

**L'enjeu n'est pas une simple question de calendrier d'application.**

**La réforme du lycée ne doit pas être accompagnée, elle doit être combattue !**

Si aujourd'hui les organisations syndicales, exigeaient, comme elles l'ont fait contre le décret « de Robien », l'abandon de la réforme du lycée, nul doute que les personnels l'imposeraient. Le ministre Darcos devrait reculer !

**C'est pourquoi le SNFOLC propose à tous les personnels dans les établissements, dans l'unité, de s'adresser ensemble au ministre :**

**« Cette réforme, nous n'en voulons pas, abandonnez-la ! »**

### **Adhérez au SNFOLC**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle (précisez le code postal) : .....

.....

Grade : ..... Etablissement : .....

A retourner à la section départementale du SNFOLC :